



2023

## Opérations bon sens du 01 Septembre 2023

### Sommaire

- 1 Opération Palier 1
- 2 Opération Palier 2
- 3 Utilisation des bons d'achat

DAI COMPUTER /Magic France  
1 montée de saint Menet  
13011 Marseille  
Tél : 04 91 36 43 33  
Fax : 04 91 36 43 34  
<https://www.computer-associes.com/>

18/08/2023

### N'attendez pas le 01 Septembre pour créer votre opération sur Magic

#### ATTENTION :

- Nous ne pouvons pas créer les opérations à votre place, des informations obligatoires sont à renseigner dans l'opération + le prix des articles.
- Le prix des 2 articles ne doit pas être changé durant toute l'opération.



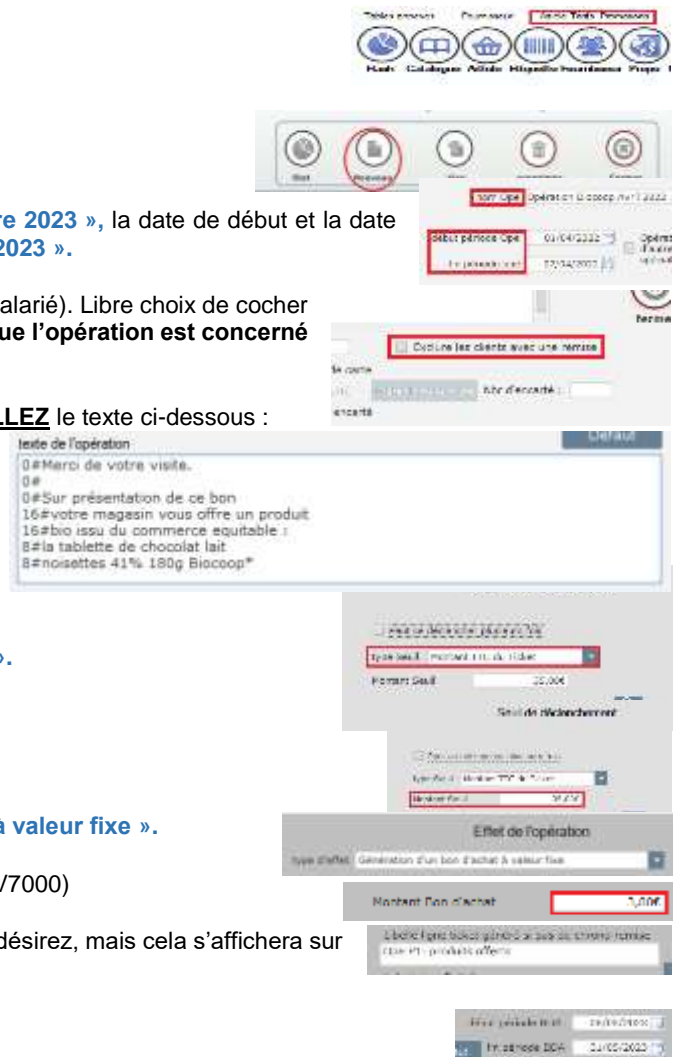
Pour l'opération spéciale de Septembre 2023, 2 seuils de déclenchement sont à réaliser :

1. Palier 1 (entre 35€ et 59,99€) Galette avoine Chocolat Noir BV7000
  2. Palier 2 (à partir de 60€) Galette avoine Chocolat Noir BV7000 +Confiture Abricot extra 300g PR5299
- Période d'émission : 01/09/2023 au 10/09/2023
  - Période d'utilisation : 11/09/2023 au 30/09/2023

**1 Opération Palier 1**

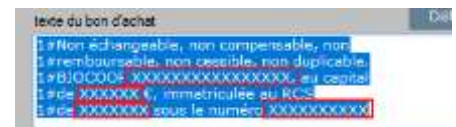
- Allez dans **Article-Tarifs-Promotions**.
- Puis dans **Gestion des opérations promo spéciales**.
- Cliquez sur **Nouveau**
- Mettez le nom de l'opération « **Opération Biocoop Septembre 2023** », la date de début et la date de fin de l'émission des bons d'achats « **01/09/2023 au 10/09/2023** ».
- Cette coche sert à exclure les clients qui ont une remise Ex..(Salarié). Libre choix de cocher ou non cette case, mais **ATTENTION Biocoop précise bien que l'opération est concerné pour tout le monde**.
- Pour le texte de l'opération **IL FAUT QUE VOUS COPIEZ COLLEZ** le texte ci-dessous :

0#Merci de votre visite.  
 0#  
 0#Sur présentation de ce bon  
 16#votre magasin vous offre un produit  
 16#bio issu du commerce équitable :  
 8#Galette avoine Chocolat Noir\*



- Pour le type de seuil choisissez « **Montant TTC du ticket** ».
- Mettez le premier seuil de déclenchement = **35€**.
- Mettez le type d'effet sur « **Génération d'un bon d'achat à valeur fixe** ».
- Mettez le prix de vente de Galette avoine Chocolat Noir (BV7000)
- Pour le libellé ligne ticket vous pouvez mettre ce que vous désirez, mais cela s'affichera sur le ticket de caisse du client.
- Période de la validité du BDA « 11/09/2023 au 30/09/2023 ».
- Pour le texte du Bon d'achat, **COPIEZ COLLEZ** le texte ci-dessous, **PENSEZ** à remplir les champs « **XXXXXXXX** ».

1#\* Cette offre est valable uniquement sur remise de  
 1#l'original de ce bon lors de votre prochain  
 1#achat dans votre magasin, hors services  
 1#et achats e-commerce sur www.biocoop.fr  
 1#Dans la limite des stocks disponibles, produit  
 1#substituable équivalent au choix de votre magasin  
 1#Non échangeable, non compensable, non  
 1#remboursable, non cessible, non duplicable.  
 1#BIOCOOP XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX, au capital  
 1#de XXXXXX €, immatriculée au RCS  
 1#de XXXXXXX sous le numéro XXXXXXXXXXX



- Une fois que tout est bien rempli, cliquez sur « **Valider** ». Vous venez de créer le premier seuil de déclenchement.

**2 Opération Palier 2**

**Pour le deuxième seuil faites exactement la même opération mais changez les informations suivantes :**


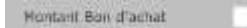
- **COPIEZ COLLEZ** le texte de l'opération ci-dessous : **(Ce n'est pas le même texte que le Palier 1)**

0#Merci de votre visite.



0#  
 0#Sur présentation de ce bon  
 16#votre magasin vous offre deux produits  
 16#bio issus du commerce équitable :  
 8# Galette avoine Chocolat Noir  
 8#et la Confiture Abricot extra 300g\*



- Pour le montant du seuil « =60€ » 
- Additionnez le prix de vente de l'article (BV7000) et de l'article (PR5299) pour le « **Montant du BDA** » 
- Pour le texte du Bon d'achat, **COPIEZ COLLEZ** le texte ci-dessous, **PENSEZ** à remplir les champs « **XXXXXXXXXX** ».

1#\* Cette offre est valable uniquement sur remise de  
 1#l'original de ce bon lors de votre prochain  
 1#achat dans votre magasin, hors services  
 1#et achats e-commerce sur www.biocoop.fr  
 1#Dans la limite des stocks disponibles, produit  
 1#substituable équivalent au choix de votre magasin  
 1#Non échangeable, non compensable, non  
 1#remboursable, non cessible, non duplicable.  
 1#BIOCOOP XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX, au capital  
 1#de XXXXXX €, immatriculée au RCS  
 1#de XXXXXXX sous le numéro XXXXXXXXXXX

### 3 Utilisation des bons d'achat

Lorsque le client passe en caisse, le ou les articles concernés par le bon d'achat doivent être bipés dans le ticket de caisse afin d'en déduire le stock :

- Bipez les articles du client
- Bipez le ou les articles de la promo
- Cliquez sur total
- Choisissez le mode de règlement 'bons' puis 'bons d'achat code' ou 'bons d'achat' selon le paramétrage de votre caisse.
- Bipez le code barre du bon d'achat qui sert donc de règlement et qui déduira la somme de l'article ou des articles concernés.
- Mettez les autres règlements du client